N° 400
5 octobre 1998

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 315 500 francs destiné à la réalisation d'aménagements d'espaces publics.

1. Introduction

Il convient de rappeler que la loi sur les routes précise que les travaux de construction, d'élargissement et de correction des voies publiques, sises sur le territoire de la Ville de Genève, incombent à celle-ci. Il s'agit donc, par la présente demande de crédit, d'entreprendre divers aménagements permettant d'améliorer les conditions de circulation pour les transports collectifs et les usagers de la route et de modérer la circulation pour le confort et la sécurité des piétons en divers points de la ville.

La définition des règles de circulation incombe à l'Etat, par son Département de Justice et Police et des Transports, ainsi que son Office des Transports et de la Circulation, et les travaux aux communes. Ce partage des compétences oblige les services municipaux et cantonaux à collaborer entre eux, ainsi qu'avec les Transports Publics Genevois, autre utilisateur important des routes, et les services de sécurité, au sein de groupes de coordination.

Concernant le calcul des coûts, le montant des travaux décrits ci-après a été établi sur la base de la série de prix de la Société Suisse des Entrepreneurs de 1997 / 1998. Il en ressort que les prix moyens vont de 150.- à 450.- francs le mètre carré, en fonction du type de travaux, allant du remplacement d'enrobés de chaussée à la reconstruction complète de trottoir. (On constatera que ce prix est resté inchangé depuis 1995, ceci étant dû à une stagnation du coût de construction) .

2. Description et estimation des coûts

2.1 Aménagements demandés par les Transports Publics Genevois

2.1.1. *Avenue du Mail, avancée de trottoir au droit de l'arrêt « Ecole de médecine ».*

Afin d'améliorer l'arrêt, puis la réinsertion des bus dans la circulation, les Transports Publics Genevois demandent l'élargissement du trottoir situé au droit de l'arrêt précité.
Une approbation LER No. 2099 a été accordée le 13 février 1996.
Le montant des travaux est de :
Fr. 46 900.-

2.1.2. *Place du lac.*

Afin d'augmenter la sécurité des usagers et de faciliter le passage des bus, les Transports Publics Genevois demandent le réaménagement de la place à l'arrêt ''Molard''. Il est également prévu d'apporter des modifications au bac de plantations.
Une approbation LER No. 2264 a été accordée le 4 juin 1997.
Le montant des travaux est de :
Fr. 273 650.-

2.1.3. *Route de Chancy, arrêt de bus ''Bâtie'' direction Onex.*

Le projet prévoit la suppression de l'évitement existant au droit de l'arrêt précité, par la réalisation d'une avancée de trottoir afin d'améliorer la réinsertion des bus dans le flux de circulation. Le projet comprend également la réfection des enrobés de l'arrêt de bus.
Une approbation LER No. 2351 a été accordée le 31 mars 1998.
Le montant des travaux est de :
Fr. 60 000.-

2.1.4. *Place des Eaux-Vives*

Le projet prévoit d'une part une diminution dans le sens longitudinal de l'îlot central, et d'autre part, un élargissement du trottoir, coté nord de ladite place, pour permettre une meilleure insertion des bus et trolleybus venant de la rue des Eaux-Vives et allant en direction de la rue du Rhône.
Le projet comprend également la réfection des enrobés au droit des aménagements précités.
Le montant des travaux est de :
Fr. 70 000.-

2.1.5. *Rue du Rhône*

Le projet prévoit la construction d'un îlot au centre de la chaussée, sur le tronçon se situant entre l'hôtel Métropole et la place du Port. Cet aménagement a pour but d'une part, de mettre l'arrêt à cet emplacement et d'autre part de mettre la voie bus au centre de la chaussée, afin d'améliorer le « tourner à droite » des bus en direction du pont du Mont-Blanc.
Le montant des travaux est de :
Fr. 30 000.-

2.2 **Aménagement demandé par les Services d'interventions et de secours.**

2.2.1 *Rue de Saint-Jean N° 26 à 32.*

Afin d'inciter les automobilistes à utiliser les places de stationnement et de permettre l'accès en tout temps aux Services d'interventions et de secours, il est prévu de créer une avancée de trottoir ainsi que la mise en place de bornes et d'une chaîne.
Une approbation LER No. 2137 a été accordée le 17 juin 1996.
Le montant des travaux est de :
Fr. 15 900.-

2.3 **Aménagements demandés par l'Office des Transports et de la Circulation, liés à l'adaptation de la voirie à de nouvelles conditions de circulation**

2.3.1. *Carrefour chemin Frank-Thomas, avenue de la Gare des Eaux- Vives.*

Afin d'améliorer la sécurité piétonne au droit du passage à niveau, il est prévu :

- premièrement de la part de la SNCF, de rapprocher les barrières du passage précité suite à la suppression d'une voie de train.
- deuxièmement de la part de la Ville de Genève, il s'agit de prolonger les trottoirs de part et d'autre de la voie ferrée, afin d'assurer une meilleure continuité des cheminements piétonniers, et de réfectionner les enrobés de la chaussée et du carrefour.

Cette proposition répond à la motion de M.Winet : "Un carrefour extrêmement dangereux [chemin Frank-Thomas]" [M 147].
Une approbation LER No. 2352 a été accordée le 31 mars 1998.
Le montant des travaux est de :
Fr. 99 800.-

2.3.2. *Carrefour quai Capo- d'Istria / rue de l'Aubépine / rue de la Roseraie.*

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a voté, le 9 mai 1995, un crédit de 3 434 000 francs destiné à l'entretien de divers ouvrages d'art dont 953 000 francs concernant la restauration et l'élargissement du pont de la Fontenette. Dans ce montant, il était prévu d'adapter les géométries du carrefour à feux, au nouveau gabarit de l'ouvrage.
A ce jour, l'Office des Transports et de la Circulation projette de supprimer ce carrefour à feux. Dès lors le projet prévoit un giratoire, permettant ainsi d'augmenter la fluidité du trafic et d'accroître la sécurité piétonne ceci d'autant plus à proximité d'une école (Cycle d'Orientation de l'Aubépine).

Cette modification complète du carrefour induit une intervention sur le réseau d'assainissement permettant ainsi la mise en séparatif du bassin versant de la rue de l'Aubépine.
Le montant des travaux pour la construction du giratoire est de : Fr. 675 000.-
Le montant des travaux pour les collecteurs est de : Fr. 250 000.-
Soit un montant total des travaux de :
Fr. 925 000.-

2.3.3. *Rue Tronchin*

Afin d'empêcher le stationnement illicite qui bloque tout trafic du service au moyen de poids lourds, il est prévu d'accroître la surface dévolue aux piétons.
Une approbation LER No. 2221 a été accordée le 27 février 1997.
Le montant des travaux est de :
Fr. 82 000.-

2.3.4. *Place du Cirque.*

Les aménagements réalisés dans le cadre de la construction de la ligne de tram 13 peuvent aujourd'hui être complétés par ceux sur l'espace situé au début du boulevard St-Georges. Il s'agit d'enlever les anciennes voies de tram, de reconstruire complètement la chaussée, de créer un îlot et des cheminements de sécurité destinés aux piétons.
Une demande d'autorisation LER a été déposée.
Le montant des travaux pour la construction et l'aménagement de l'îlot est de :
Fr. 152 000.-
Le montant des travaux et de la réfection de chaussée est de :
Fr. 290 000.-
Soit un montant total des travaux de :
Fr. 442 000.-

2.3.5. *Avenue Théodore-Weber*

Le projet prévoit deux agrandissements de trottoirs existants, la réalisation de trottoirs traversants et d'un îlot, afin de faciliter le cheminement des piétons. De plus, une bande cyclable sera introduite dans le sens montant de la rue.
Une demande d'autorisation LER a été déposée.
Le montant des travaux est de :
Fr. 74 000.-

2.3.6. *Chemin des Crêts*

Le projet prévoit, suite à la demande d'habitants, d'une part la construction d'un trottoir, côté lac, sur le tronçon place du Petit-Saconnex - chemin Colladon et d'autre part, d'élargir les trottoirs aux angles du carrefour chemin des Crêts - chemin Colladon et de réaliser trois passages piétons. Cet aménagement permet d'augmenter de façon significative la sécurité des piétons.

Le montant des travaux est de :
Fr. 180 000.-

2.3.7. *Quai Charles-Page*

Lorsque les aménagements du parc des Minoteries furent terminés, l'Office des Transports et de la Circulation a mis à double sens la rue des Battoirs. Monsieur Guy Savary, Conseiller municipal, a demandé par une question écrite « QE-43 » la pose d'un miroir de circulation angle rue des Battoirs/quai Charles-Page.
En séance du 14 mai 1997, le Conseil Administratif a fait part de la réponse négative de l'OTC.
Le 16 mars 1998, M. Guy Savary dépose une nouvelle question écrite « QE-67 » demandant la suppression de trois places de stationnement devant l'immeuble n°19 du quai Charles-Page.
Cette proposition nécessite de prolonger l'avancée de trottoir au droit de l'immeuble précité.
Le montant des travaux est de :
Fr. 24 000.-

2.4 **Aménagements demandés par l'Office des Transports et de la Circulation pour l'amélioration de passages protégés.**

2.4.1 *Rue de Lyon (place des Charmilles).*

L'avancée de trottoir, ainsi que l'îlot, ont été réalisés à titre provisoire par l'OTC en 1996.
Il s'agit maintenant de réaliser ces aménagements en définitif, en tenant compte des nouveaux emplacements des voies de circulation.
Une approbation LER No. 2331 a été accordée le 22 janvier 1998.
Le montant des travaux est de :
Fr. 33 200.-

2.4.2. *Rue de Villereuse.*

Le stationnement illicite de véhicules rend la traversée piétonne existante dangereuse.
Dès lors, il s'agit de créer une avancée de trottoir.
Une approbation LER No. 2109 a été accordée le 4 avril 1996.
Le montant des travaux est de :
Fr. 8 700.-

2.4.3. *Carrefour rue Rousseau, rue Paul-Bouchet.*

De nombreux piétons utilisent les traversées existantes pour se rendre dans les commerces riverains; afin d'améliorer leur sécurité et de faciliter leur cheminement, il est prévu de construire trois avancées de trottoir et de réaliser un nouveau passage protégé.
Une approbation LER No. 2353 a été accordée le 31 mars 1998.
Le montant des travaux est de :
Fr. 45 900.-

2.4.4. *Rue Philippe Plantamour*

Afin d'améliorer la sécurité au débouché du « stop » rue de Monthoux d'une part, et de raccourcir la traversée piétonne d'autre part, il est prévu de réaliser un élargissement de trottoir.
Une approbation LER No. 2275 a été accordée le 14 juillet 1997.
Le montant des travaux est de :
Fr. 37 000.-

2.4.5. *Avenue de Budé*

Les personnes âgées mais aussi les écoliers, éprouvent des craintes à traverser cette voie à la sortie du virage.
Dès lors, il s'agit de réaliser un passage piéton et une avancée de trottoir.
Le montant des travaux est de :
Fr. 58'000.-

2.5. **Aménagement demandé par le Service des écoles et institutions pour la jeunesse**

2.5.1 *Terrasse Agrippa-d'Aubigné.*

Dans le projet initial de l'aménagement de la terrasse Agrippa-d'Aubigné, il était prévu d'implanter un point d'eau, en complément des jeux et du Jardin des Senteurs. Malgré des demandes réitérées de la « Maison des enfants » il a fallu différer cette réalisation. La mise en place d'une fontaine-borne répondra aux voeux de nombreux usagers.
Une demande d'autorisation LER a été déposée.
Le montant des travaux est de :
Fr. 25 000.-

2.6 **Réfection d'un tunnel**

2.6.1 *Tunnel du Valais.*

Dans le cadre des travaux entrepris par les C.F.F., le projet prévoit le nettoyage complet du tunnel et l'application d'une peinture anti-graffitis.
Une demande d'autorisation LER a été déposée.
Le montant des travaux est de :
Fr. 67 000.-

2.7 **Aménagements complémentaires liés à de nouvelles constructions privées**

2.7.1 *Carrefour rue de Lyon / rue des Délices.*

Après démolition de l'immeuble au droit du carrefour susmentionné, l'espace ainsi libéré, permettra la construction d'un trottoir aux dimensions amont et la réalisation d'une voie bus. De plus la totalité du carrefour Délices / Voltaire / Lyon / Prairie doit être réfectionnée.
Une demande d'autorisation LER a été déposée.
Le montant des travaux est de : Fr. 1 478 700.-

2.7.2. *Chemin des Crêts*

Suite à l'extension des bâtiments de la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, cette dernière cède à la Ville de Genève, par acte de cession, une bande de terrain le long du trottoir existant. Il s'agit de reconstruire l'ensemble des surfaces précitées avec des plantations d'arbres et de déplacer des candélabres.
Plantations de huit arbres : Fr. 60 000 .-
Travaux de génie civil : Fr. 157 500.-
Soit un montant total des travaux de :
Fr. 217 500.-

2.7.3. *Rue du Parc*

Les travaux de rénovation et les aménagements extérieurs de l'immeuble du Home de la Terrassière et du parc public étant terminés, il faut réaliser, coté Terrassière, un trottoir traversant et reprofiler la chaussée précitée.
Le montant des travaux est de :
Fr. 120 000.-

2.7.4 *Avenue Ernest Pictet*

Dans le cadre de la reconstruction de l'immeuble appartenant à la Ville de Genève, situé au N° 31 de la rue précitée, une bande de terrain d'une largeur de deux mètres, le long de la parcelle jouxtant la chaussée, va passer du domaine privé Ville au domaine public. Dès lors, il s'agit de l'aménager en trottoir.

Le montant des travaux est de :
Fr. 87 500.-

2.8 **Aménagement lié à des demandes d'habitants**

2.8.1 *Rue Necker, tronçon : rue Argand / rue Bautte*

Lors de la séance du Conseil Municipal, du 21 avril 1998, ce dernier a demandé au Conseil administratif de bien vouloir réaliser des aménagements pour permettre la suppression des places de stationnement sur le tronçon précité. Cette demande fait suite au rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition N° 64 « Pour la suppression des places de stationnement sur le tronçon central de la rue Necker ». Le projet prévoit quatre avancées de trottoirs recevant des arbres en pot.

Sept arbres en pot : Fr. 70 000.-
Travaux de génie civil : Fr. 30 500.-
Soit un montant total des travaux de :
Fr. 100 500.-

3. Récapitulation.

2.1	**Aménagements demandés par les Transports Publics Genevois :**		
2.1.1	Avenue du Mail	Fr.	46 900
2.1.2	Place du Lac	Fr.	273 650
2.1.3	Route de Chancy (arrêt « Bâtie » direction Onex)	Fr.	60 000
2.1.4	Place des Eaux-Vives	Fr.	70 000
2.1.5	Rue du Rhône	Fr.	30 000
2.2	**Aménagements demandés par les Services d'interventions et de secours :**		
2.2.1	Rue de Saint-Jean N° 26 à 32.	Fr.	15 900
2.3	**Aménagements demandés par l'Office des Transports et de la Circulation, liés à l'adaptation de la voirie à de nouvelles conditions de circulation :**		
2.3.1	Carrefour chemin Frank-Thomas / avenue de la Gare des Eaux-Vives	Fr.	99 800
2.3.2	Carrefour quai Capo-d'Istria / rue de l'Aubépine / rue de la Roseraie	Fr.	925 000
2.3.3	Rue Tronchin	Fr.	82 000
2.3.4	Place du Cirque	Fr.	442 000
2.3.5	Avenue Théodore-Weber	Fr.	74 000
2.3.6	Chemin des Crêts	Fr.	180 000
2.3.7	Quai Charles-Page	Fr.	24 000
2.4	**Aménagements demandés par l'Office des Transports et de la Circulation pour l'amélioration de passages**		

protégés :		
2.4.1 Rue de Lyon (place des Charmilles)	Fr.	33 200
2.4.2 Rue de Villereuse	Fr.	8 700
2.4.3 Carrefour rue Rousseau / rue Paul-Bouchet	Fr.	45 900
2.4.4 Rue Philippe Plantamour	Fr.	37 000
2.4.5 Avenue de Budé	Fr.	58 000
2.5 Aménagement demandé par le Service des écoles et institutions pour la jeunesse :		
2.5.1 Terrasse Agrippa-d'Aubigné	Fr.	25 000
2.6 Réfection d'un tunnel :		
2.6.1 Tunnel du Valais	Fr.	67 000
2.7 Aménagements complémentaires à de nouvelles constructions privées :		
2.7.1 Carrefour rue de Lyon / rue des Délices	Fr.	1 478 700
2.7.2 Chemin des Crêts	Fr.	217 500
2.7.3 Rue du Parc	Fr.	120 000
2.7.4 Avenue Ernest-Pictet	Fr.	87 500
2.8 Aménagement lié à des demandes d'habitants :		
2.8.1 Rue Necker, tronçon : rue Argand - rue Bautte	Fr.	100 500
	Fr.	4 602 250
Divers et imprévus environ 10%	Fr.	460 130
	Fr.	5 062 380
Intérêts intercalaires : $\frac{5\,062\,380 \times 5.0 \times 24}{2 \times 100 \times 12}$	Fr.	253 120
Total de la demande de crédit pour la réalisation d'aménagements d'espaces publics.	**Fr.**	**5 315 500**

4. Programme des travaux

La durée des travaux est estimée à 24 mois. La date prévisionnelle d'exploitation est 2001.

5. Plan financier quadriennal (PFQ)

Ces travaux sont inscrits dans le 17e Programme Financier Quadriennal 1998-2001 sous la rubrique 102.15.02. exception faite de l'objet traité ci-après sous l'article 2.7 - aménagements complémentaires liés à de nouvelles constructions privées - alinéa 2.7.1. Carrefour rue de Lyon/rue des Délices. Ce dernier étant inscrit sous la rubrique 101.70.02

6. Budget prévisionnel d'exploitation

Les travaux n'entraîneront pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5.0 % et l'amortissement au moyen de 30 annuités, elle se montera à 345'780.- francs.

7. Maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le service de l'entretien du domaine public, le service bénéficiaire est le service de l'entretien du domaine public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984; sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Art. premier.- Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 5 315 500 francs destiné à la réalisation de diverses rues à trafic modéré.

Art. 2.- Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescription, d'avances, ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 315 500 francs.

Art. 3.- La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2000 à 2029.